

Révision du SCoT du Pays d'Issoire - Prise en compte des remarques et réserves émises lors de la phase de consultation et d'enquête publique

PPA	N°	Valeur	Thème	Contenu	Avis technique	Proposition prise en compte API
DDT	1	Réserve	Habitat	Justifier les besoins en logements avec les hypothèses de calcul.	OK pour justifier (davantage) dans le RP	OUI
	2	Réserve	Habitat	Gens du voyage : cartographier les quatre sites potentiels et préciser l'échéance de réalisation.	RAS techniquement	suite aux échanges en bureau de l'Agglo, des sites potentiels sont identifiés sur une carte sans toutefois descendre à la parcelle ; cette carte est complétée par une phrase indiquant que l'aire de grand passage pourra s'implanter sur un autre site, non identifié à ce jour.
	3	Réserve	Conso foncière	Dents creuses : préciser un taux de rétention foncière pour les extensions (maxi 30%)	Il était induit que la rétention n'était pas à prévoir sur les zones AU (0% donc).	Un taux maximal de 10% sera indiqué
	4	Réserve	Agriculture	Le DOO doit autoriser tous les bâtiments nécessaires aux exploitations ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) dans les espaces agricoles à enjeux.	A ce sujet, le code dit bien "peut" autoriser. Il ne resterait plus beaucoup de protection spécifique des espaces agricoles à enjeux par rapport aux autres si supprimé... NB : la MRAe a salué ces orientations. Par ailleurs, les bâtiments nécessaires au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) n'ont pas de justification à être situés en espace agricole.	Le principe des espaces agricoles à enjeux est maintenu. Les CUMA seront citées et traitées comme les autres bâtiments agricoles. Les AOC viticoles seront intégrées dans les espaces agricoles à enjeux.
	5	Réserve	Risques	Inondation : Compléter l'orientation p52 en zone inondable non urbanisée pour être parfaitement compatible avec le PGRI. modifier l'orientation de la façon suivante : "le développement des nouvelles constructions et aménagements qui ne sont pas encore intégrés dans un PPRNPi approuvé doit être <u>[adapté, limité voire]</u> (à supprimer) interdit, sauf si l'étude hydraulique conduite démontre une non augmentation de la vulnérabilité des biens et des personnes"	RAS techniquement	Oui
	6	Réserve	Risques	Coulée de boues. Ce risque n'est pas mentionné. Ajout d'une orientation : "Les axes d'écoulement connus et les zones ayant subi des dommages par le passé sont à exclure pour toute nouvelle urbanisation"	RAS techniquement	Oui
	7	Réserve	Agriculture	"Les installations photovoltaïques au sol doivent être interdites sur les espaces ayant ou pouvant avoir une vocation agricole"	RAS techniquement (pour info, notre juriste nous a dit qu'il était limite d'interdire de façon systématique mais nous ne sommes pas de cet avis car l'interdiction n'est pas systématique, mais bien limitée aux espaces agricoles - il y a d'autres possibilités plus pertinentes qui sont préconisées pour le PV)	Oui
	8	Réserve	Economie	Localiser les ZA et croiser avec la prise en compte du risque	Cela a été fait pour le risque inondations et minier cadrés par des PPR, les autres risques étant encadrés par les prescriptions du DOO. A discuter pour la localisation plus précise.	La localisation cartographique plus précise n'est pas possible, notamment pour Brossel. Pour le risque, c'était déjà pris en compte dans le tableau annexé, qui sera intégré au document en orientation.
	9	Réserve	Economie	La marge de 19ha pour le renouvellement foncier doit à minima "être inscrite en seconde phase de développement"	OK techniquement pour phaser ces 19ha, c'est plus simple (politiquement) puisqu'il n'est exigé de les repérer.	Oui
	10	Réserve	Consommation foncière	La méthode semble pénalisante ou inopérante pour les activités agricoles : l'utiliser seulement en indicateur de suivi.	Proposition à redétailler: les PLU devront estimer leur consommation foncière sur les zones agricoles sur la base de la tendance récente et des besoins analysés dans le diagnostic. Ce besoin sera à prendre en compte dans l'enveloppe globale d'une commune. Le SCoT ne bloquera pas les zones agricoles "constructibles" et le suivi servira justement à dire si le besoin avait été correctement estimé. Voir n°39	Idem avis technique : le PLU ne devra pas ignorer la consommation des bâtiments agricoles qui seront traités sur un plan qualitatif. Le SCoT ne sera donc pas pénalisant pour des projets agricoles plus importants que l'historique ou "non prévus".
	11	Réserve	Agriculture	A/ Cartographier les espaces agricoles à enjeux et les protéger B/ Y intégrer les AOP viticoles, les espaces irrigués et les grandes cultures C/ Harmoniser la terminologie espace / zone agricole à enjeu.	A/ OK pour la terminologie "espace agricole" paraît plus clair. B/ OK (si pas fait) pour intégrer les AOP viticoles dans les espaces agricoles à enjeux. A voir pour grandes cultures et espaces irrigués en fonction du point n°4. C/ A voir pour la cartographie du SCoT qui n'a vocation qu'à faire un pré-inventaire à préciser systématiquement par les PLU.	A/ oui (modif légende) B/ oui, seulement pour les AOP viticoles C/ oui (terminologie)
	12	Réserve	Habitat / Agriculture	Supprimer l'encadrement du changement de destination	Il est possible de le formuler différemment pour l'encadrer à l'échelle du SCoT	Reformulé comme suit : « En secteurs agricoles ou naturels, le changement d'usage des bâtiments agricoles n'ayant plus de vocation agricole, s'il a pour objet une transformation vers l'habitat, n'est autorisé que pour les bâtiments présentant une qualité paysagère. », avec une description de la "qualité paysagère" dans le diagnostic.
	13	Réserve	Environnement	Préciser que "les Zones Humides cartographiées dans l'atlas de la TVB constituent des enveloppes de probabilité, sans caractère opposable" et "rappeler que l'inventaire devra respecter les critères de définition et de délimitation des zones humides précisés sans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1er octobre 2009".	RAS techniquement	Oui (sauf pour bassin versant Alagnon dans le cas où il s'agit déjà d'un inventaire) ; précision apportée sur la base de la note technique du Ministère de la Transition écologique et solidaire en date du 26/06/2017 suite à un arrêté du Conseil d'Etat du 22/02/2017 relatif aux arrêtés de 2008 et 2009
	14	Réserve	Risques	Reformuler "Etude Merlin" et pas "contre étude"	RAS techniquement	Oui
	15	Réserve	Paysage	Améliorer la lisibilité de la cartographie	Le fond de carte peut être rendu plus lisible, la légende peut être reprise en ajoutant les éléments oubliés et en distinguant les éléments concernant uniquement les PNR	Oui
	16	Réserve	Paysage	Distinguer dans la légende, les éléments de diagnostic et ceux supports d'orientations	Oui à distinguer	Oui
	17	Réserve	Paysage - PNR	A/ Préciser les orientations relatives aux enjeux cartographiés car le simple renvoi aux chartes n'est pas suffisants (ex des forts villageois présents hors PNR). B/ Certains enjeux ne sont pas spécifiques, comme indiqué, aux PNR. A modifier C/ Harmoniser terminologie DOO/enjeux -ex. des lignes de crête D/ Harmoniser et compléter les éléments identitaires /PNR VA E/ Traduire orientations de la charte PNRVA sur les bourgs remarquables F/ Traduire les quelques orientations de la charte PNRLF absentes	cf point précédent	oui
	18	Réserve	Déplacements	Inscrire en orientation la demande de réalisation de diagnostic avec les 4 points précisés.	RAS techniquement.	oui
	19	Réserve	Economie	Inscrire la carte et les tableaux de disponibilités foncières en orientations	OK techniquement, ce sont des éléments de diagnostic mais sur lesquels s'appuient déjà des orientations.	oui
	20	Observation	Armature territoriale	Lister les communes en précisant leur place dans l'armature territoriale	OK	oui

PPA	N°	Valeur	Thème	Contenu	Avis technique	Proposition prise en compte API
DDT	21	Observation	Déplacements	Demander aux PLU de mener une réflexion globale sur les mobilités douces intégrant les ZA actuelles et à venir.	OK, en lien avec le n°18	oui
	22	Observation	Habitat	Les objectifs de production de logements (flux) sont comparés avec le stock existant, ce qui n'est pas clair.	OK pour comparer aussi avec ce qui a été produit en 1999-2012 mais la comparaison avec le stock a aussi tout son intérêt.	oui
	23	Observation	Déplacements/Habitat	Définir des objectifs d'urbanisation (infra communaux) prioritaires pour les quartiers gare.	OK sur le principe.	Une urbanisation prioritaire (densité du bâti) des quartiers situés à moins d'un km des gares de centralités (Issoire, le Breuil, Brassac) sera demandée. La gare de Parent-Coudes, du fait de sa situation excentrée par rapport aux deux bourgs, n'est pas concernée par cette règle.
	24	Observation	Habitat / Conso foncière	Faire un guide facilitant la mise en œuvre du SCoT démo/logement/conso foncière	OK pour une sorte de "tutoriel" simple (1-2p.)	oui
	25	Observation	Consommation foncière	Afficher l'enveloppe nette de consommation foncière pour l'habitat (nbre log X densité)	Non, cela amènera de la confusion sur la méthode principale de maîtrise de la consommation foncière.	non
	26	Observation	Conso foncière	Limiter le mitage en bordure d'urbanisation : afficher des limites claires dans le SCoT	Cartographier est en effet possible dans un SCoT, mais cela semble impossible après l'arrêt. A voir pour une orientation écrite plus précise : en lien avec les objectifs paysagers / agricoles / naturels	Oui, seulement de façon écrite, en s'appuyant sur les atlas
	27	Observation	Energie	A/ Préciser la notion de "grand"espace commercial à favoriser pour le photovoltaïque et la justifier. B/ Préciser la source du doc pour le "petit éolien" (PNR LF)	OK - la notion de "grand" dans le SCoT permettait de bien avoir l'objectif visé sans pour autant tomber dans le trop contraignant. Cela pourra être effet précisé mais si possible pas en m²	A/ cf avis technique B/ l'étude n'existe en fait pas encore... mention à supprimer donc
	28	Observation	Déplacements	A/ Il est dommage qu'il n'y ait pas plus de prescriptions pour limiter la dépendance à l'agglomération CF B/Tenir compte à l'échelle communale de la proximité d'une gare (cf n°23) C/ Erreur de citation d'un article + bon article davantage prescriptif D/ Compléter l'orientation demandant le diagnostic mobilité pour les communes dotées de gare	A/ C'est fait via l'armature et la zone sous pression. Il semble difficile d'aller au-delà, surtout après l'arrêt. B/ cf n°23 C/ OK pour article. A voir pour modification de l'orientation plus restrictive. D/ OK techniquement, en lien avec n°18 et 21	A/non B/non C/oui D/oui
	29	Observation	Eau	Le SCoT précise que l'assainissement non collectif devra être développé prioritairement, sauf dans le cas où les équipements d'assainissement collectif permettent la réutilisation des eaux usées ou proposent des traitements tertiaires ou quaternaires (p.62). Préciser le terme de traitement quaternaire qui n'existe pas dans la réglementation Police de l'Eau.	OK	oui
	30	Observation	Divers	Pour mémo : Erreurs matérielles diverses pp.5-7 de l'avis de l'Etat.	OK à voir dans le détail par chaque BE.	oui
Ch. Agriculture	31	Réserve	Economie	Revoir la localisation de la ZA du Broc (sur un espace agricole à enjeu et insuffisamment étudiée) en tenant compte des enjeux agricoles et en concertation avec les acteurs agricoles concernés.	A voir surtout politiquement.	La localisation sera maintenue mais mieux justifiée. Un phasage sera demandé, ainsi qu'une intégration paysagère. Les PLU devront étudier précisément le foncier alentour pour anticiper la question des compensations agricoles.
	32	Réserve	Environnement	Revoir la rédaction sur les zones humides et supprimer l'interdiction de drainage et de retournement de la terre	Idem n°13 + (à minima) rappeler la nécessité de préserver les zones humides avérées et recommander l'interdiction de certaines pratiques.	oui
	33	Réserve	Agriculture	Revenir sur l'interdiction de construction dans les zones agricoles strictes / secteurs à enjeux	Voir n°4. NB : la MRAe a salué ces orientations.	cf n°4
	34	Réserve	Agriculture	Elargir la définition des espaces agricoles à enjeux.	TN : Voir n°33, n°11 et n°4 - Il semble important de bien gérer les deux aspects en cohérence : élargir les espaces agricoles à enjeux ne doit pas les vider de leur sens (réglementaire). ID : Tous les espaces agricoles sont à enjeux du moment qu'ils sont encore agricoles. Par contre il faut opérer une hiérarchisation dans la préservation vis à vis de la constructibilité en zone agricole. Donc à mon sens, il s'agit bien de reconnaître les réservoirs de biodiversité comme secteurs à enjeux. OK pour les AOC viticoles aussi. Ensuite, je ne pense pas qu'il faille trop étendre la liste sauf à considérer que la constructibilité en zone agricole doit partout être limitée (ce qui me semblerait d'ailleurs le plus logique mais je ne crois pas que c'est ce qui est recherché !).	cf N°11
	35	Réserve	Agriculture	Interdire le photovoltaïque sur tous les espaces potentiellement agricoles.	idem n°7	nouvelle formulation : cf. n°7
	36	Observation	Agriculture	Pour mémo : diverses remarques sur le diag	A voir par ID/TN OK	oui
	37	Observation	Habitat	"Erreurs" sur le tableau du DOO p.30 (poucentages à rectifier)	OK	rectification d'une incohérence entre 2 tableaux du DOO
	38	Observation	Conso foncière	Mettre en place un taux de rétention foncière sur les zones AU	idem n°3	cf N°3
	39	Observation	Conso foncière	Exclure les bâtiments agricoles de la méthode.	idem n°10	non
	40	Observation	Habitat-Agriculture	Demander la mise en place des transitions villes-campagnes dans les OAP	TN : Le SCoT ne peut imposer un outil au PLU, mais on peut recommander son utilisation pour garantir la bonne mise en œuvre. Le PLU devra préciser sur quel zonage (A ou U) doivent se situer ces transitions (proposition : A ou U selon le type de transition). ID : On peut inscrire dans ce sens une orientation et un schéma type des vocations possibles en interface que j'ai réalisés sur un autre SCOT, et permettant de zoner en A ou U.	oui
CDPENAF	40	Réserve	Divers	Toutes les réserves sont reprises par la CA / la DDT.	Voir n° concernés.	Cf par ailleurs
	41	Observation	Conso foncière	Afficher dans le PADD des objectifs chiffrés de lutte contre l'étalement urbain	L'article du CU cité en référence est celui du PLU. Pour le SCoT, c'est bien dans le DOO.	non
MRAe	42	Observation	Forme	Supprimer des redondances du rapport de présentation et synthétiser le résumé non-technique (plus illustré, pédagogique)	OK à voir	oui, en partie
	43	Observation	Environnement	Actualiser les données de l'EIE	A voir mais de façon générale à priori non car cela relève justement de l'état initial de l'environnement et que techniquement les données ne seraient plus toutes sur le même plan.	non

PPA	N°	Valeur	Thème	Contenu	Avis technique	Proposition prise en compte API
MRAE	44	Observation	Agriculture	Qualifier plus finement les enjeux agricoles (cartographie)	Déjà fait, cela semble délicat sans validation politique poussée.	non
	45	Observation	Déplacements	Cartographier les enjeux en matière de déplacements	A voir. La cartographie n'est pas le bon outil pour les enjeux, tant il y a d'échelles (intracommunal, vers le pôle locale et/ou le pôle structurant, vers Issoire, vers Clermont). Un schéma conviendra mieux.	non
	46	Observation	Habitat	Préciser le point mort de production de logements	idem n°1	oui
	47	Observation	Habitat	Mettre en relation croissance des logements et de la population dans la justif des choix (p. 160 et p.117)	OK	oui
	48	Observation	Armature territoriale	Dans la justification des choix, expliquer le rôle des pôles structurants/locaux et l'objectif de croissance du pôle urbain.	OK	oui
	49	Observation	Economie	Justifier davantage les choix en surface et en localisation des ZA, par rapport également au nombre d'emplois envisagés.	Assez délicat techniquement	non
	50	Observation	Armature territoriale	Analyser l'articulation avec le SCoT du Grand Clermont, notamment au regard de la réalisation de la 2x3 voies	OK	oui
	51	Observation	Forme	Afficher la chronologie du caractère itératif de la démarche d'EE, p.169 T3 RP	OK	oui
PNR VA	52	Observation	Divers	Pas de réserves ni recommandations. Voir avis DDT	Voir avis DDT	ras
PNR LF	53	Observation	Paysage	Préciser les objectifs pour limiter la banalisation des paysages	A voir	déjà fait
	54	Observation	ENR	Précisions à apporter sur le schéma éolien du PNR (localiser et ajouter la carto) et sur les prescriptions pour le PV	A voir	oui, dans la rédaction (même traitement que PNRVA)
	55	Observation	Forme	Compléter le fond de carte de l'armature territoriale avec des directions vers St Germain l'Herm et Cunhat via la RD999	A voir si cela est fait sur le même plan pour tout le FDC : possible ?	ras
	56	Observation	Divers	Diverses recommandations (énergie, forêt, paysage) pour reprendre les dispositions de la charte dans le DOO listées dans la délib mais pas reprises dans l'avis.	OK A voir au cas par cas	oui
CCI	57	Réserve	Economie	Préserver de toute urbanisation nouvelle les abords des carrières (autorisées ou en cours d'autorisation), en tenant compte des extensions possibles.	OK A voir	oui
	58	Réserve	Economie	A/Insister sur les dispo foncières réduites sur grands lots au regard du dynamisme constaté récemment B/enclencher rapidement les études préalables sur le Breuil et le Broc + concertation avec le monde agricole	A/OK, répond en partie au n°49 B/à mettre en recommandation	A/ oui B/oui
	59	Réserve	Commerce	A/ Préciser les possibilités de mutation des bâtiments dans la zone des Listes B/ Modifier à l'Ouest le périmètre de la zone des Listes	A/OK mais déjà précisé B/OK (plan nécessaire...)	le périmètre de la zone d'implantation préférentielle du commerce (DAAC) sera modifié pour intégrer le projet commercial Roux (autorisation en CDAC en mars 2017) et enlever le secteur la société Chambriard
	60	Réserve	Commerce	Préciser les contours des sites repérés dans le DAAC	On ne peut pas aller beaucoup plus loin, car on ne peut PAS préciser à la parcelle.	non
	61	Réserve	Commerce	Compléter le diagnostic commercial avec : -les tournées sur zone - les livraisons à domicile - les marchés - les offres de services à domicile (coiffeurs par ex)	OK pour les marchés, pour le reste, données demandées à la CCI.	oui pour tournées, données demandées à la CCI pour le reste (courrier envoyé le 11/09/2017, sans réponse à ce jour).
	62	Réserve	Commerce	Mettre en place une instance de gouvernance et de développement des pôles commerciaux (comité consultatif du commerce) et un partenariat de suivi du DAAC API/CCI	C'est totalement hors SCoT. Attention, comité consultatif veut dire analyse conjointe de tous les projets avec la CCI. C'est un choix d'abord politique.	non
	63	Réserve	Tourisme	Encourager les structures existantes et lister les structures d'importance dans le diag.	OK	oui si données fournies
CCI	61	Réserve	Infrastructures-déplacements	A/ afficher l'objectif d'amélioration des réseaux et dessertes ferroviaires vers CF B/ améliorer les dessertes CF-Paris et CF-Lyon C/ déploiement de la fibre optique en priorité sur les ZA et sur l'ensemble du territoire D/déploiement du réseau de téléphonie mobile E/ déploiement des réseaux d'énergie (recharges élec, pompes gaz... F/ Estimer l'impact sur le commerce des déviations	A/ déjà fait B/ OK mais hors périmètre : affichage uniquement. C/ déjà demandé, à renforcer pour les ZA D/que peut-on faire de plus ? E/ à voir F/ cela paraît délicat dans la mission actuelle	oui (objectifs généraux points B, C, D, E)
CMA	62	Observation		RAS	RAS	ras
INAO	63	Observation	Agriculture	Quelques précisions et ajouts divers dans le diag/la légende de la carto	OK	ok
	64	Observation	Agriculture	Modifier l'orientation : les espaces agricoles à enjeux, notamment ceux figurant dans l'atlas cartographique agricole annexé au SCoT, ...	A voir, en lien avec le n°11 et n°34.	cf 11 et 34
Enquête publique	65	Recommandation	Economie	Remise en cause nécessité et localisation ZA Le Broc	cf point 31 et 8	cf point 31 et 8
	66	Recommandation	Habitat	Trouver une aire d'accueil pour les gens du voyage	cf point 2	cf point 2
	67	Recommandation	Habitat	Diminuer la part de logements individuels dans le pôle urbain	A déjà fait l'objet d'arbitrages en large concertation. L'ampleur de la modification impacterait fortement la consommation foncière et dénaturerait l'esprit du SCoT.	La proposition retenue est la suivante : Collectif 40%, indiv groupé 35%, indiv libre 25%